

**Membres titulaires présents :**

Mesdames *IDIER Chantal* (Maire de Angeduc), *BOUCHER PILARD Maryse* (Vice-Présidente - conseillère municipale Baignes), *DELPECH de MONTGOLFIER Anne* (Conseillère municipale Barbezieux), *LELIEVRE Dominique* (Conseillère municipale Barbezieux), *GARD Patricia* (Conseillère municipale Barbezieux), *GOUFFRANT Marie-Hélène* (Maire de Chillac), *GRENOT Marie-Pierre* (Vice-Présidente – 2<sup>ème</sup> adjointe Coteaux du Blanzacais), *LAGARDE Isabelle* (1<sup>ère</sup> adjointe Oriolles – à partir de la délibération 17), *BELLOT Marie-Claude* (1<sup>ère</sup> adjointe Reignac), *AUBRIT Marie-Claire* (Maire de Saint-Félix), *MONNEREAU Françoise* (Maire de Saint-Médard).

Messieurs *DELÉTOILE Gérard* (Maire de Baignes), *BAUDET Pierre* (4<sup>ème</sup> adjoint Baignes), *MEURAILLON André* (Vice-Président - Maire de Barbezieux), *CHAUVIN Thierry* (Conseiller municipal Barbezieux), *RENAUDIN Vincent* (Conseiller municipal Barbezieux), *DELATTE Benoît* (4<sup>ème</sup> adjoint Barbezieux), *GUERN Joël* (Conseiller municipal Barbezieux), *BUZARD Laurent* (Conseiller municipal Barbezieux), *CHATELLIER Dominique* (Vice-Président – Maire de Barret), *PROVOST Jean-Jacques* (4<sup>ème</sup> adjoint Barret), *MARRAUD Jean-Luc* (Vice-Président – Maire de Chantillac), *MASSE Bernard* (1<sup>er</sup> adjoint Etriac), *CHABOT Jacques* (Président – 1<sup>er</sup> adjoint Ladiville), *DESMORTIER Joël* (Maire de Lagarde sur le Né), de *CASTELBAJAC Dominique* (Vice-Président – Maire de Passirac), *MONTENON Thierry* (Maire de Pérignac), *DEAU Loïc* (Vice-Président – 4<sup>ème</sup> adjoint Reignac), *DUBROCA Allain* (maire de Saint-Palais du Né), *MONNET Lionel* (3<sup>ème</sup> adjoint Val des Vignes), *DECELLE Guy* (Maire de Val des Vignes), *BARBOT Jean-Pierre* (Vice-Président – 2<sup>ème</sup> adjoint Val des Vignes.)

**Membres suppléants présents :**

Mesdames *GARNEAU Janine* (1<sup>ère</sup> adjointe Chillac), *MONTAUT Martine* (2<sup>ème</sup> adjointe Ladiville).

Messieurs *GIRARD Guy* (1<sup>er</sup> adjoint Angeduc), *ARNAUD Yvon* (1<sup>er</sup> adjoint Bors de Baignes), *BOUTIN Christian* (1<sup>er</sup> adjoint Condéon), *GUILLON Jean-Jacques* (1<sup>er</sup> adjoint Guimps), *BLUTEAU Jacky* (1<sup>er</sup> adjoint Lachaise), *TESTAUD Alain* (1<sup>er</sup> adjoint Lagarde sur le Né), *PETIT Bernard* (2<sup>ème</sup> adjoint Oriolles), *FAURE Jean-Marie* (1<sup>er</sup> adjoint Sainte-Souligne) et *VARENNE Michel* (1<sup>er</sup> adjoint Salles de Barbezieux).

**Étaient excusés :**

Mesdames *SWISTEK Florence* (3<sup>ème</sup> adjointe Barbezieux), *IMBERT Pascale* (1<sup>ère</sup> adjointe Berneuil), *SOULARD Annick* (1<sup>ère</sup> adjointe Brossac), *FOUASSIER Véronique* (Maire de Condéon), *LAGARDE Isabelle* (1<sup>ère</sup> adjointe Oriolles – jusqu'à la délibération 16), *ROCHAIS Anne-Marie* (Maire de Saint-Léger), *DUMONTET Jocelyne* (1<sup>ère</sup> adjointe Touvérac).

Messieurs *BOBE Philippe* (Conseiller municipal Barbezieux), *MAURICE Jacky* (Maire de Bécheresse), *ARSICAUD Jean-Marie* (Maire de Brie sous Barbezieux), *MAUDET Didier* (Maire de Brossac), *TUTARD Christophe* (Maire de Chalignac), *MAUGET Bernard* (1<sup>er</sup> adjoint Coteaux du Blanzacais), *RAVAIL Pierre* (Maire de Guimps), *BONNAUD Pascal* (Maire de Lachaise), *BERGEON Frédéric* (Maire de Montmérac), *MOUCHEBOEUF Michel* (Conseiller municipal Montmérac), *GERVAIS Philippe* (Maire de Saint-Bonnet), *ROBIN Eric* (1<sup>er</sup> adjoint Saint-Bonnet) et *VERGNION Philippe* (1<sup>er</sup> adjoint Val des Vignes).

**Assistaient à la séance :**

Madame IDIER Stéphanie (Responsable des affaires générales et assistante de direction),  
Monsieur MONTÉZIN François (Directeur Général des Services).

Monsieur le Maire de Lagarde sur le Né souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il présente sa commune qui s'étend sur 4 km<sup>2</sup> et réunit 197 habitants. Il fait part de sa satisfaction à accueillir le conseil communautaire dans l'ancienne école, aujourd'hui transformée en salle des fêtes, et propose aux élus de partager ensemble le verre de l'amitié en fin de séance.

Il laisse la parole à Monsieur le Président qui propose à l'assemblée, lors des séances à venir, d'accueillir un chef d'entreprise du territoire pour présenter son activité, dans l'objectif de faire connaître aux élus les forces vives de la CdC4B.

Il explique qu'il était initialement prévu qu'il y ait ce soir la présentation de LMP sécurité par son chef d'entreprise. Mais celui-ci a été contraint d'annuler son intervention pour des raisons d'agenda.

***Désignation d'un secrétaire de séance.***

Madame BOUCHER-PILARD Maryse se propose en tant que secrétaire de séance.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 05 juillet 2018.***

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Décisions du Président.***

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 20 juin au 31 août 2018.

***Marchés publics passés en procédure adaptée.***

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée.

***Décision modificative n°1 du budget général et du budget annexe économie de la Communauté de Communes des 4B.***

Monsieur le Président présente la délibération. Il explique que la première décision modificative présentée ce soir est assez légère et qu'une seconde, plus conséquente, sera soumise au vote du conseil communautaire de novembre ou de décembre.

La présente décision modificative propose tout d'abord une régularisation concernant les cautions versées pour l'emprunt ou le prêt des instruments du conservatoire de musique.

La deuxième régularisation concerne le contrat départemental. Monsieur le Président rappelle ainsi qu'il avait été proposé, lors d'un précédent conseil, la signature d'un avenant, le contrat devant se terminer fin 2018. Les élus avaient alors choisi de remplacer certaines opérations devenues irréalisables par d'autres travaux. Il est donc proposé aujourd'hui d'inscrire dans le contrat l'aménagement du logement du château, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre équestre, ainsi que des travaux sur la piscine de Baignes qui sont la conséquence d'une fuite d'acide qui a endommagé du matériel et d'une panne de deux pompes doseuses due très probablement à une surtension. Une expertise de l'assurance aura prochainement lieu. Monsieur

le Président explique que les pompes devaient être obligatoirement changées sous peine d'interdire la baignade en raison d'un mauvais dosage des produits. Enfin, le dernier point de la décision modificative concerne le basculement des crédits d'achat d'un matériel informatique du manager de centre-ville du budget général vers le budget économie

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Attribution d'une contribution au fonds intempéries de la Croix Rouge en soutien aux sinistrés de la Charente suite aux récents dégâts climatiques.***

Monsieur le Président présente la délibération. Il rappelle les intempéries survenues notamment sur la commune de Saint-Sornin à la suite desquelles la Préfecture a organisé une réunion regroupant les élus de tout le département, des associations, des représentants d'assurance, etc. Il explique que les assurances prendront en compte les dommages assurés tandis que d'autres sinistres seront peu ou pas indemnisés, comme par exemple le remplacement des vieux véhicules. La Préfecture souhaitait que ce fonds soit géré par ses services, ce qui n'a pas été possible. Il a donc été décidé que la Croix Rouge s'en chargerait et certaines collectivités ont déjà délibéré pour verser des aides. La CdC Val de Charente a par exemple délibéré à 1 € par habitant.

La Région a mis 2 millions d'euros ciblés sur l'économie et l'agriculture. Le CD16 a, quant à lui, voté 300 000 € et des aides indirectes par le SIL et le GIP.

Monsieur le Président propose de contribuer à ce fonds à hauteur de 50 centimes par habitant et de suivre de près leur affectation pour avoir la certitude que les aides soient versées avec des critères clairement définis sur les cas les plus « désespérés ».

L'idée c'est que le comité de pilotage soit géré par des élus des communes les plus impactées. Il précise que les communes ont également la possibilité de délibérer pour participer.

Monsieur Benoît DELATTE, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire de la commune de Barbezieux, demande s'il s'agit d'un fonds pérenne et si cela concerne des communes bien définies.

Monsieur le Président confirme que ce fonds n'est créé que pour les intempéries dont il est question et qu'il y a des communes bien définies sur les CdC de Cœur de Charente et de La Rochefoucauld. Les fonds régionaux spécifiquement dédiés à l'économie et à l'agriculture seront également gérés par les deux CdC impactées : 1 200 000 € par la CdC Cœur de Charente et 800 000 € par la CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord.

Monsieur le Président explique attendre clairement la composition du comité de pilotage.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Prise en charge des frais liés au déplacement des vice-présidents et de certains agents à la convention nationale de l'ADCF.***

Monsieur le Président présente la délibération et explique l'intérêt de participer à la convention nationale de l'ADCF. Il indique que la prise en charge de ses propres frais fait partie de sa fonction et que c'est la raison pour laquelle son nom ne figure pas dans la présente délibération.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Intégration des travaux en régie.***

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

**Détermination du coût unitaire de fonctionnement des agents de la Communauté de Communes pour l'année 2018.**

Monsieur le Président présente la délibération et rappelle la nécessité de délibérer tous les ans dans le cadre des conventions établies avec les communes pour les interventions effectués dans les équipements communaux.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

**Révision des Attributions de Compensation à la suite des aux Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Aire d'accueil des gens du voyage.**

Monsieur le Président présente la délibération en rappelant les différents travaux menés lors des réunions des Commissions Locales des charges transférées. Celle-ci fait des propositions au conseil communautaire qui les adopte ou pas ensuite. Monsieur le Président rappelle l'obligation de la Ville de Barbezieux d'avoir une aire d'accueil des gens du voyage, sa population dépassant les 5000 habitants. Le coût de cette compétence a donc été estimée sur les trois dernières années. Monsieur le Président propose que le montant de l'Attribution de Compensation versé par la commune à la CdC soit diminuée du montant ainsi calculé de l'année n-1. Il rappelle que seuls les conseils municipaux des communes concernées doivent délibérer, dans le cas présent la commune de Barbezieux. Il indique également que les attributions de compensations proposées ont été délibérées à l'unanimité en CLECT.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

**Révision des Attributions de Compensation à la suite des Commissions Locales des Charges Transférées : Transfert du conservatoire.**

Monsieur le Président présente la délibération. Il rappelle que, dans le cadre du transfert du conservatoire au Département de la Charente, il a été décidé que la CdC participerait aux charges de personnel de manière dégressive, pour arriver à une contribution nulle.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

**Révision des Attributions de Compensation à la suite des Commissions Locales des Charges Transférées : Fermeture des écoles.**

Monsieur le Président présente la délibération. Il explique que de nombreux échanges ont eu lieu entre les maires concernés et le service comptable de la CdC avant passage en CLECT.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

**Révision des Attributions de Compensation à la suite des Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées : GEMAPI.**

Monsieur le Président présente la délibération. Il rappelle le transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui signifie qu'à compter de cette date, les syndicats ont appelé directement l'EPCI pour les différents versements. Monsieur le Président explique que la somme qui est demandée aujourd'hui à la CdC est beaucoup plus importante que le montant des adhésions des communes aux syndicats en 2017. La CLECT propose ainsi que, pour l'année 2018, les communes précédemment adhérentes versent une attribution de compensation identique à leur contribution et que les communes qui n'adhéraient pas participent à hauteur de 1 € par habitant.

La CdC prendra à sa charge la somme restante. L'année prochaine, un travail inverse devra être réalisé puisque la taxe viendra financer la compétence si le conseil communautaire accepte son institution. Les communes auront alors le choix de, soit diminuer un taux de fiscalité pour revenir au même niveau, soit de rester en l'état. Il n'y aura plus d'intervention de la CLECT. Monsieur le Président souligne que deux communautés de communes n'ont pas encore voté l'institution de la taxe.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

Monsieur le Président rappelle que tous les conseils municipaux devront délibérer.

### ***Attribution d'une subvention à l'association « Les récoltes de l'espoir ».***

Monsieur le Président présente la délibération. La finalité est de récolter des fonds pour des enfants malades ou handicapés et de les partager entre l'IME de Montmoreau et l'hôpital Pelgrin de Bordeaux. Une journée est organisée au LEPA de salles de Barbezieux pour faire vendanger les enfants de l'IME de Montmoreau avec une classe du territoire. Il s'agit d'une notion de partage entre les enfants handicapés et les enfants dits « normaux ». Un concert sera également organisé à plaisance avec la participation d'élèves du territoire. Monsieur le Président propose que le versement de la subvention soit conditionné à la gratuité des entrées des parents des enfants qui participent au concert.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Signature du contrat régional de Dynamisation et de Cohésion territoriale.***

Monsieur le Président présente la délibération. Il rappelle le travail mené depuis plusieurs mois avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de sa politique contractuelle. La Région a souhaité contractualiser directement avec les territoires ruraux et ces derniers ont été classés en trois catégories : moins vulnérables, situations intermédiaires et plus vulnérables. La CdC4B se trouve dans la catégorie des plus vulnérables. Le niveau de contractualisation a pris un peu de temps puisqu'au départ la Région souhaitait une contractualisation avec une dizaine de territoires. La proposition nous concernant était une contractualisation à l'échelle du Sud-Charente, donc du Pays. Le discours de la Région est très clair : elle ne financera que ses compétences. Quatre domaines d'intervention stratégiques et prioritaires ont été définis :

- l'accompagnement des territoires en mutation économique,
- la ruralité pour améliorer la qualité de vie, la cohésion,
- l'attractivité des territoires,
- la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

La CdC4B est très impactée par les deux derniers volets. Monsieur le Président rappelle que depuis la loi NOTRe, seules deux échelles de collectivités peuvent intervenir sur le développement économique : la Région et les EPCI. La CdC est concernée par le contrat de dynamisation et de cohésion.

Monsieur le Président rappelle la difficulté de la gestion des fonds Leader qui a entraîné le blocage des dossiers. Les projets ont été listés, travaillés et restitués à la Région qui a clairement annoncé qu'il n'y aurait pas d'antériorité et que les décisions seraient actées en comité de pilotage gouverné par elle-même. Certains projets ont été retirés, d'autres diminués ou rajoutés. Mais il est obligatoire de contractualiser pour bénéficier d'aides financières même si des négociations sont à envisager. C'est la responsabilité des élus locaux et tous les membres du comité de pilotage devront faire entendre la voix des territoires ruraux. Auparavant, il s'agissait d'attribution de dotations par habitant alors qu'aujourd'hui il s'agit de contrat de projets examinés selon les critères de la Région. La CdC ne pourra constater si elle en est gagnante ou perdante qu'à la fin de l'action.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat mixte de la fourrière à la suite d'une démission.***

Monsieur le Président présente la délibération. Il explique que Monsieur BERGEON, Maire de Montmérac, absent ce jour, a fait part de sa candidature mais pour un poste de suppléant. Monsieur Loïc DEAU, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire de la commune de Reignac, propose donc de passer de suppléant à titulaire et de laisser sa place de suppléant à Monsieur BERGEON.

*Les membres du conseil approuvent les candidatures et la délibération à l'unanimité.*

***Individualisation au compte 65548 de la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de la commune de Claix et des écoles maternelles et primaires de la CdC Lavalette Tude Dronne pour l'année scolaire 2017-2018 – budget général.***

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération. Il fait part du détail des enfants accueillis sur les écoles de Claix (neuf enfants de Val des Vignes, quatre d'Etriac et deux de Côteaux du Blanzacais). Concernant les écoles de la CdC Lavalette Tude Dronne, cela concerne deux enfants de Pérignac, un de Bécheresse, deux de Brossac, deux de St Vallier et un de Sauvignac). Monsieur le Vice-Président indique, pour information, que la CdC appelle de son côté une participation pour 34 enfants de la CdC Lavalette Tude Dronne inscrits dans les écoles de son territoire.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Attribution de la Délégation de Service Public pour la gestion du cinéma communautaire Le Club.***

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération. Elle rappelle la délibération du 24 mai dernier permettant la relance de la procédure de DSP. La commission s'est réunie le 11 juillet pour examiner les deux offres reçues et formuler un avis, proposant de retenir l'offre de la SARL Les Bonimenteurs, précédent délégataire. La participation annuelle de la CdC au gestionnaire sera identique à celle versée précédemment, soit 9 200 €, tandis que l'autre candidat demandait 35 000 €, ce qui a fait basculer le choix en faveur de la SARL les Bonimenteurs.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Attribution de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping communautaire de Baignes.***

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération. Elle rappelle la délibération du 21 septembre 2017 pour le lancement de la procédure et la réunion de la commission en juillet dernier qui a choisi de retenir l'offre de Monsieur et Madame Lecourt, gestionnaires du camping de Brossac, qui recherchaient un équipement à donner en gestion de leur fille. L'autre offre proposait la mise en place d'une aire d'accueil de camping-car et la CdC aurait dû investir à hauteur de 46 000 €.

Madame la Vice-Présidente explique que c'est une première DSP puisque l'équipement était jusqu'à présent géré par la mairie de Baignes et le déficit de fonctionnement, d'environ 10 000 € était assuré par la CdC. Cette dernière effectuait également les travaux d'investissement et c'est

maintenant le gestionnaire qui en aura la charge, à l'exception de travaux d'électricité qu'il convient de réaliser.

Monsieur le Président rappelle que d'important travaux de remise aux normes avaient déjà été effectués par la CdC, notamment en rendant accessibles aux personnes handicapées les sanitaires. La DSP n'a pas de conditions financières avec un loyer à zéro euro. Le délégataire s'est engagé à redynamiser le camping avec l'installation de logements insolites.

Monsieur Pierre BAUDET, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire de la commune de Baignes, demande comment est fixée la tarification du camping.

Madame la Vice-Présidente lui répond que ce sont les gestionnaires qui prendront cette décision. Monsieur le Président conclut en rappelant que le camping de Baignes accueillait principalement un tourisme de passage, à l'exception de quelques habitués.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Tarification de vente de boissons et denrées à l'occasion de spectacles et concerts à compter de septembre 2018.***

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération.

Monsieur Benoît DELATTE, demande s'il n'est pas possible de trouver un prestataire extérieur.

Madame la Vice-Présidente répond qu'il est difficile de trouver des associations pour gérer la buvette.

Un conseiller communautaire évoque l'installation d'un distributeur automatique de boissons.

Madame la Vice-Présidente répond que l'objectif est aussi de créer un moment convivial d'échanges et que le distributeur n'est donc pas approprié.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

Monsieur le Président rappelle le lancement de la saison culturelle qui se déroulera demain soir avec, en première partie, une présentation de la programmation, puis la représentation d'un spectacle.

### ***Institution de la taxe GEMAPI.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Il rappelle les grands principes de la taxe, notamment le fait que son produit ne doit pas excéder 40 € par habitant. Cette règle permet de vérifier le plafond de la contribution qui sera appelée et qui est indépendant de la contribution finale par habitant. Le produit de la taxe doit être obligatoirement réparti par les services fiscaux sur les quatre taxes. Il fait remarquer qu'il existe déjà sur les feuilles d'impôt une colonne permettant d'inscrire le taux de la taxe que calculera Monsieur le Trésorier.

Monsieur Jean-Marie FAURE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de Sainte-Souline, demande si les 40 € s'ajoutent aux quatre taxes.

Monsieur le Vice-Président répond négativement en précisant qu'il s'agit du maximum autorisé et que la CdC est très loin d'appeler cette somme.

Monsieur Jean-Marie FAURE estime que cette nouvelle taxe fait peur aux collectivités en cette période de baisse du pouvoir d'achat, du fait qu'elle va être mal perçue par les habitants.

Il estime en outre que c'est un impôt injuste.

Monsieur le Président explique qu'il faut donner aux services fiscaux un produit attendu. Par contre, il est possible de réfléchir différemment. Si, par exemple, le produit total attendu était de 100 000 €, les services fiscaux calculeraient une taxe GEMAPI pour un produit attendu de ce montant à répartir sur les quatre taxes. Le delta sera assumé par l'EPCI. Monsieur le Président avoue ne pas avoir pu se rapprocher de ses collègues Présidents d'EPCI pour mesurer avec eux les différents impacts sur les habitants. Il estime que faire une moyenne par foyer ne serait pas

pertinent et n'aurait pas de sens. Si les élus choisissent ce soir de ne pas instituer la taxe GEMAPI, Monsieur le Président demande au conseil communautaire comment il sera possible de financer cette nouvelle compétence. La CdC a choisi d'adhérer aux différents syndicats. Si l'appel à cotisation à n+1 est largement supérieur à celui de cette année, il faudra trouver le financement complémentaire.

Monsieur Vincent RENAUDIN, conseiller municipal de la commune de Barbezieux, appelle à la vigilance sur les dépenses réalisées par les syndicats.

Monsieur le Président répond que des élus ont été désignés pour représenter la CdC au sein des syndicats et que c'est effectivement leur rôle et leur responsabilité de se positionner au nom de la collectivité dans ce domaine notamment. Ils doivent se rendre au syndicat avec une feuille de route travaillée en Bureau ou autre instance communautaire pour porter la parole de la collectivité qu'ils représentent. Il ne s'agit pas de faire une simple figuration.

Monsieur le Président estime que les directives concernant la taxe GEMAPI ne sont pas extrêmement claires et que l'année 2019 va permettre de mesurer l'impact sur les ménages du territoire. La taxe devra être votée tous les ans après avoir fait un bilan de l'ensemble : il faudra mesurer le nombre de personnes les moins impactées financièrement mais également celles qui le seront le plus et aviser ensuite.

Monsieur Jean-Jacques GUILLON, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de Guimps, souligne que cela traduit une certaine inégalité devant la taxe GEMAPI car les habitants ne paient pas tous les quatre taxes.

Monsieur le Président partage ce point de vue mais explique que le législateur a une vision inverse puisque la taxe s'applique par rapport à la propriété.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC, Vice-Président en charge du service aux communes et de la voirie, fait remarquer que la collectivité participe aussi pour des collectivités faisant partie des syndicats mais n'étant pas sur le territoire de la CdC. Il propose, qu'une fois par an, le Président du syndicat de bassin le plus important vienne présenter aux élus les activités menés au sein de sa collectivité et expliquer les raisons de la baisse ou de l'augmentation de son appel à participation et exposer les projets à venir.

Monsieur Alain TESTAUD, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Lagarde sur le Né et Président du Syndicat du bassin versant du Né, prend la parole. Il confirme que la représentativité des collectivités dans les syndicats est effectivement très importante. Les syndicats doivent conduire une politique de développement qui effectivement pourra se traduire par une augmentation de la cotisation, pour répondre à un besoin de moyens humains et d'investissements supplémentaires pour conduire les actions définies. Il faudra donc être très vigilant lorsque le syndicat viendra présenter sa vision à plusieurs années. De plus en plus souvent seront désormais programmés des travaux à échelle de 10 ans et donc il conviendra de valider cette politique sous peine d'explosion des budgets. Monsieur TESTAUD explique que le bassin du Né est en étude pendant deux ans pendant lesquels il n'y aura pas besoin d'énormes fonds. Considérant que la cotisation est basée sur la population et sur le linéaire, elle est aujourd'hui de 4 € par habitant alors qu'elle était auparavant à 5.30 €. Par contre, lorsque le syndicat aura défini sa programmation de travaux, il sera peut-être contraint d'augmenter son budget de plusieurs pourcents pour assurer les dépenses nécessaires. Il souligne en outre que l'Agence Adour Garonne va baisser son taux de subvention de 80 à 50 %, obligeant à la recherche de nouvelles recettes dans une nécessité constante d'économies. La taxe subira donc des variations dans le temps mais à bon escient autant que faire se peut.

Monsieur DELATTE souligne qu'en deux ans, la participation va être doublée, passant de 70 000 à 150 000 €. Il estime que cette variation n'est pas tolérable, d'autant plus dans un contexte budgétaire restreint.

Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement rappellent qu'il faut tenir compte de l'évolution de périmètre et qu'il n'est donc pas possible de comparer aussi simplement.

Monsieur RENAUDIN répond qu'il y a une augmentation d'1/3 des communes alors que la cotisation double purement et simplement.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement rappelle, comme cela a été dit précédemment par Monsieur TESTAUD, que la cotisation ne se calcule pas au nombre de communes mais au nombre d'habitants. Il comprend les élus qui alarment sur l'augmentation de la cotisation mais cette variation s'explique. Il y a une quantité non négligeable de communes qui



n'ont payé aucune cotisation pendant des années. Il y a aujourd'hui une solidarité de l'ensemble des communes sur le Bassin versant qui se paie par l'affectation du coût à l'habitant et à la superficie.

Monsieur DELATTE estime que l'augmentation devrait être étalée sur un délai beaucoup plus long. Monsieur le Vice-Président répète que les programmes de travaux seront élaborés sur dix ans. Il explique que les trésoreries ont demandé que les budgets ne soient pas modifiés tous les ans et qu'il y ait une continuité sur au minimum cinq ans, voire dix ans, avec planification du budget. Effectivement, le taux de la taxe sera revu tous les ans, mais ce n'est pas pour autant que la taxe bougera puisque les syndicats auxquels la collectivité adhère se sont engagés sur un linéaire d'au moins cinq ans. Tant que les syndicats ne font pas de travaux, il n'y aura pas besoin de moyens très importants et aujourd'hui, certains ont déjà intégré les études et une proportionnalité de travaux dans leur cotisation.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité, 4 conseillers ayant voté contre et 1 conseiller s'étant abstenu.*

### **Fixation du montant attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2019.**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Monsieur le Président souligne encore une fois le faible appel à la taxe de la CdC au regard du montant maximum de 40 € autorisé par la loi.

Monsieur Christian BOUTIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Condéon, demande des précisions sur le type d'actions que mènent les syndicats.

Monsieur le Vice-Président explique que la loi prévoit la continuité écologique, qui se traduit par exemple, par l'aménagement de passages permettant aux poissons de remonter les rivières, ce qui ne se faisait pas auparavant et qui doit être aujourd'hui assumé. Cela fera partie des augmentations de charges. Il y a ensuite l'entretien des rivières, des berges, l'évacuation des arbres, les aménagements des anciens moulins pour la continuité écologique, etc. Ce sont des coûts non négligeables.

Le Bassin Adour Garonne contribuait jusqu'à 80 % mais aujourd'hui il est annoncé une subvention ramenée à 60 % dans un premier temps, puis très rapidement à 50 %. La Région envisage également de diminuer, voire de supprimer d'ici quelques années, sa participation au financement de l'ingénierie.

Monsieur BAUDET donne lecture d'un article de presse paru ce jour dans le journal Sud-Ouest concernant la baisse de participation de l'Agence Adour Garonne.

Monsieur le Vice-Président explique qu'effectivement l'Etat a déjà ponctionné de manière non négligeable les bassins, les contraignant à baisser leurs subventions pour équilibrer leurs budgets. Il informe avoir eu une réunion dans l'après-midi où il a été annoncé que l'Agence Adour Garonne pourrait éventuellement bénéficier de 20 millions d'euros supplémentaires, mais cela reste à confirmer. Il craint que cela ne se renouvelle pas les années à venir.

Monsieur le Président rappelle que la même problématique est survenue il y a peu dans les chambres de commerces et d'industries où 6 millions d'euros avaient été retirés.

Monsieur DELATTE et Monsieur le Président s'accordent à dire qu'il aurait été plus pertinent de les investir au fur et à mesure sur les territoires plutôt que de les garder en réserve pour que finalement l'Etat vienne les ponctionner.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité, 5 élus ayant voté contre, et 1 conseiller s'étant abstenu.*

### **Modification statutaire du syndicat SABV Dronne Aval suite à modification de périmètre.**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Dissolution du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable et Assainissement (SMAEPA) de la région de Châteauneuf.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l’environnement présente la délibération.

*Les membres du conseil l’approuvent à l’unanimité.*

***Convention d’autorisation d’occupation temporaire de la toiture du centre équestre de Barbezieux en vue d’autoriser l’implantation d’une centrale photovoltaïque.***

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération. Il précise que, en concertation avec les gestionnaires du centre équestre, il est prévu de déplacer les chevaux à l’automne.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l’unanimité (1 abstention).*

***Convention d’autorisation d’occupation temporaire des toitures des écoles primaire et maternelle de Baignes en vue d’autoriser l’implantation d’une centrale photovoltaïque.***

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

*Les membres du conseil l’approuvent à l’unanimité.*

***Instauration du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Salles de Barbezieux et délégation de l’exercice de ce droit à la commune de Salles de Barbezieux.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l’urbanisme et du logement présente la délibération. Il précise que cette demande a été faite par la commune de salles de Barbezieux dans le cadre d’un projet d’aménagement de sa salle des fêtes qui nécessite l’acquisition de deux terrains.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l’unanimité.*

***Attribution du marché pour la mission d’élaboration et de formalisation d’un projet de territoire de développement durable, d’un Plan Local d’Urbanisme intercommunal et d’un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).***

Monsieur le Vice-Président en charge de l’urbanisme et du logement présente la délibération. A la demande d’un conseiller, il explique que, de juillet à aujourd’hui, le prestataire retenu a formulé trois offres : une offre initiale et deux nouvelles offres après négociation. Le choix s’est porté sur Métropolis du fait que les services de la CdC se soient rapprochés d’autres collectivités pour vérifier la qualité des missions qu’ils avaient effectuées auparavant.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l’unanimité.*

***Avenant au règlement d’attribution des subventions de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) pour la commune de Barbezieux.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l’urbanisme et du logement présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

Monsieur le Président revient sur le marché PLUi et souligne le fait que ce document intégrera toutes les grandes orientations de la collectivité. La démarche étant collective, il sera important de participer aux commissions pour écrire ensemble l'avenir du territoire à plusieurs années.

### ***Engagement de la CdC4B dans la démarche CAP Charente.***

Monsieur le Président présente la délibération. Il explique que l'initiative part de l'Union patronale de la Charente qui a fait faire une étude de situation (et pas uniquement économique) sur le département en 2015, par le CNRS et l'Université de Bordeaux. La démarche a également été lancée par d'autres territoires. Il s'agit d'identifier les forces et faiblesses du département de la Charente, en termes d'économie, d'infrastructures, etc. Cette étude a été réalisée avant la création de la Région Nouvelle Aquitaine, lorsque les chefs d'entreprise se sont demandés quel serait leur avenir dans cette grande région et quel serait leur poids sans une action collective réfléchie. La démarche a donc été initialement lancée avec l'Union patronale, les Communautés d'agglomération du Grand Cognac et du Grand Angoulême, les villes de Cognac et d'Angoulême, et la Communauté de Communes des 4B. Plusieurs réunions par an ont regroupé les membres du comité stratégique pour aborder des sujets transversaux avec une vision de développement du département à 20 ans ou 25 ans, en s'interrogeant sur la capacité du territoire à faire tomber les différents clivages pour avoir une réflexion de développement commune. Ce travail a été mené au niveau de CAP Charente (des petites entreprises aux très grandes) avec des techniciens des collectivités, des représentants de l'inter consulaire, et au niveau du comité stratégique avec les maires de Cognac, d'Angoulême, etc, qui passaient commande à CAP Charente pour que certaines thématiques soient réfléchies.

Cette étape menée, les membres ont décidé de lancer des actions concrètes. Dans un premier temps, ils ont choisi d'intervenir dans le cadre du SRDII (schéma économique validé par la région), en arrivant avec un document unique regroupant des propositions à fournir à la Région. La Charente a été le seul territoire à apporter une contribution commune, l'objectif étant de prouver au Président de la Région que le territoire a une vision stratégique à plusieurs années.

Les membres du groupe ont ensuite décidé de structurer l'organisation en recrutant un animateur qui les accompagne dans leurs réunions de travail. Il effectue une animation de groupe à tous les niveaux.

Le SRADDET devant être voté en fin d'année, il a été ensuite question de faire des propositions le concernant. Mais, les membres ne représentaient pas un panel suffisamment représentatif et ont souhaité ouvrir le groupe aux autres EPCI de la Charente.

Parallèlement à cela, des réunions des Présidents d'EPCI se tiennent tous les 2 ou 3 mois. La dernière en date a eu lieu merci dernier. La démarche CAP Charente a été présentée et tous les autres Président d'EPCI sont désormais favorables à une adhésion.

Monsieur le Président travaille dans la démarche depuis deux ans et s'est demandé s'il devait la passer sous silence ou la partager. Une première participation financière a été prise en charge directement par l'Union patronale et un premier appel à participation devrait être réalisé en 2018 à hauteur de 3 500 €. Le 06 octobre prochain, un séminaire, réunissant le comité stratégique et CAP Charente, sera organisé pour notamment traiter de la contribution au SRADDET.

Un conseiller communautaire demande si le cadre de l'Union patronale ne ferme pas la porte aux petites entreprises.

Monsieur le Président répond négativement. Il rappelle que l'économie n'est pas la seule réflexion menée, loin s'en faut. Les chefs d'entreprise ne demandent pas de subventions et sont suffisamment autonomes pour investir et se développer. Mais ils demandent plutôt à ce que les collectivités mettent en place des services de qualité pour rendre attractif leurs territoires et assurer une qualité de vie qui donnent envie de s'installer et de travailler dans les entreprises. L'union patronale est effectivement à l'initiative de la démarche mais ne la conduit pas sur tous les aspects.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie prend la parole. Il fait l'historique des ventes sur la tranche 2 de la zone de Plaisance. Il rappelle que la société LMP est la première entreprise à s'y être installée et qu'elle avait acheté deux terrains. Puis les sociétés LC Bois et Marzat ont acquis respectivement trois et deux terrains en 2016. LMP a ensuite fait son extension en achetant quatre terrains supplémentaires et il restait effectivement encore à vendre les lots 4, 5, 6, 7 et 8.

***Vente de la parcelle F1168 dite lot 8 de la zone d'activité de Plaisance à Barbezieux à Monsieur Charrier.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Il en profite pour rappeler que, en raison des contraintes du terrain, la CdC avait accepté, pour les sociétés LC Bois et LMP, de diminuer le prix du m<sup>2</sup> jusqu'à 13.50 € au lieu de 15 €.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Vente de la parcelle F1164 et F1165 dites lots 4 et 5 de la zone d'activité de Plaisance à Barbezieux à Monsieur Lafon ou son représentant.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Vente de la parcelle F1166 dite lot 6 de la zone d'activité de Plaisance à Barbezieux à Madame Carrier ou son représentant.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

Monsieur le Vice-Président souligne qu'il ne reste plus qu'à vendre que le terrain n°7. L'idée serait de conserver ce terrain car il y a de la demande, et d'y faire un atelier relais. L'entreprise Constantin, installée dans les bâtiments d'accueil d'entreprise depuis au moins 8 ans, va être rencontrée pour connaître ses projets.

***Vente de la parcelle A-804/A-806 de la tranche 1 sur la commune de Val des Vignes à Messieurs Lumé et Simon.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Vente de la parcelle A-749p dite « lot 4a » de la tranche 2 sur la commune de Val des Vignes à Monsieur Denis ou son représentant.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

## ***Vente de la parcelle A-749p dite « lot 5 » de la tranche 2 sur la commune de Val des Vignes à Monsieur et Madame Fleurent.***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

Monsieur le Vice-Président explique que la délibération pour l'acquisition d'un terrain par Arma béton a été retirée de l'ordre du jour, l'un des associés ne s'étant pas encore positionné.

Monsieur le Président prend la parole et insiste sur le fait que la collectivité va très rapidement avoir davantage de demandes de terrains que de parcelles à proposer. Il faut donc réfléchir dès maintenant à des extensions de zone avec toutes les contraintes que cela suppose.

La zone de Plaisance est complète.

On peut considérer que celle de Jurignac est pratiquement remplie. Il faudra également s'interroger sur la tranche 3 qui se compose de deux très grands terrains partagés par l'ancienne départementale, le long de la RN10. La collectivité avait en effet privilégié la réalisation de grands lots pour pouvoir répondre aux entreprises qui souhaitent de grands terrains.

Il reste également des terrains sur Brossac et Barret. D'autres arriveront à la vente avec l'arrêt du PLU de Touvérac.

Une réflexion est également en cours sur le site d'IMÉRIS à Oriolles qui a déposé un permis de démolir mais qui laisserait certains hangars et une partie des terrains. La CdC devra se positionner sur l'intérêt de leur acquisition.

Sur Barbezieux, il y a deux ou trois pistes de réflexion sur de nouveaux terrains mais qui sont déjà réservés. Il n'y a donc pas de nouvelle offre.

Monsieur le Président rappelle que le PLUi intègre un volet économie et un volet énergies renouvelables. Il explique que des particuliers se sont déjà rapprochés de la CdC pour des projets éoliens ou photovoltaïques.

### **Questions diverses**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Michel VARENNE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Salles de Barbezieux.

Celui-ci rappelle le collectif « Résurgence » et les documents laissés aux élus. Il explique que 37 candidats ont été remis dans le circuit du travail et informe qu'un document sera envoyé dans les mairies pour recenser les entreprises susceptibles de recruter. Le collectif se rapprochera ensuite de ces sociétés réaliser un listing à mettre à la disposition des demandeurs d'emploi.

Monsieur le Président rappelle la réunion de jeudi dernier à salles de Barbezieux dans le cadre du déploiement de la fibre. Les trancheuses sont en place depuis une semaine et les travaux se déroulent dans les temps. Un travail sur l'insertion a été mené avec le Département. Une session de recrutement a eu lieu et 70 personnes étaient présentes. 13 personnes, ont été embauchées et suivront une formation.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication explique que dans le cadre de l'appel à projet NOTT (Nouvelle organisation Touristique Territoriale), la collectivité construit un dossier à l'échelle du Pays Sud-Charente avec la CdC Lavalette Tude Dronne. Un comité de pilotage doit être constitué de façon à élaborer ce projet et la CdC a besoin de deux à trois membres de la commission tourisme pour y participer. Madame la Vice-Présidente remercie les personnes intéressées de revenir vers le service culturel pour s'inscrire.

Monsieur le Président présente l'agenda puis lève la séance.

Fin de la séance à 21h45.

Maryse BOUCHER-PILARD  
*Secrétaire de séance*